GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 27 Février.

AGRICULTURE.

LETTRE

D'un Anglois à un de ſes amis.

J'Ai tiré dernierem^t du Regiſtre hiſtorique & du London-Magazine les morts & les naiſſances depuis pluſieurs années juſqu'à l'année dern^e m'imaginant que par ce moyen je trouverois une grande augmentation d'habitans tant dans cette grande Métropole que dans ſes environs. Il y a pluſieurs années laiſſées en blanc, parce que ces Regiſtres n'y faiſoient aucune mention des morts & des naiſſances. Il vous eſt libre, Monſieur, de donner mes recherches au public, mais je vous avoue qu'elles n'ont pas répondu à mes eſpérances.

DU REGISTRE HISTORIQUE.

Années.	*Naiſſances.*	*Morts.*	
1717	18475	23446	*dec.*
18	18307	26523	
19	18413	28347	
20	17479	25454	*dec.*
21 }			
22 }			
23 }			
24 }			
25 }			
26 }			
27	18252	28418	*dec.*
28	16873	23538	
29	17060	29722	
1730 }			
31 }			
32 }			
33 }			
34	17630	26062	*dec.*
35	16873	23538	
36	16491	27581	
37			

DU LONDON-MAGAZINE.

1739	16181	25432	*dec.*
40	15231	30811	
41	14957	32169	
42	13751	27483	*dec.*
43	15050	25200	
44	14261	20606	
45	14078	21196	
46	14577	28157	
47	14942	25994	*dec.*
48	14153	23869	
49	14260	25518	
50	14548	23729	*dec.*
51	14691	21018	
52	15308	20485	
53	15444	19276	
54	14947	22696	
55	15209	21917	*dec.*
56	14839	20872	
57	14053	22313	
58	14209	17576	*dec.*
59	14253	19604	
60	14951	19830	
61	16000	21063	
62	15351	26326	
63	15133	26143	*dec.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1764	.....	16801	 23202
65	.....	16374	 23230
66	.....	16257	 23911
67	.....	15980	 22612

REMEDES

Contre differens accidens qui peuvent ſurvenir aux Bœufs, tirés d'un ouvrage intitulé: Tratatto utile & neceſſario ad ogni Agricoltore.

Pour les Cornes rompues.

Prenez ſix onces de térébenthine & une once de gomme Arabique que vous ferez bouillir enſemble; prenez enſuite la corne rompue & remettez-la à ſa place après l'avoir enduite de cette compoſition; laiſſez-le tout dans cet état pendant dix jours; prenez deux blancs d'œufs & un peu d'étoupes que vous mettrez deſſus la fracture; mettez enſuite du bol d'Arménie ſur ces étoupes; laiſſez les choſes dans cet état pendant trois jours, vous délierez enſuite les étoupes & y mettrez de la ſauge réduite en poudre autour de la corne, elle guérira promptement.

Pour les Cornes ébranlées.

Vous fixerez d'abord les cornes dans leurs places, prenez enſuite du cumin pilé, de la térébenthine, du miel & du bol d'Armenie, faites bouillir ces différens ingrédiens, ce qui vous donnera un onguent avec lequel vous frotterez la tête du bœuf près des cornes; vous ferez enſuite un petit trou près de la tête afin que le pus puiſſe ſortir facilement. Après avoir ſuivi ce traitement pendant trois jours, prenez de la ſauge que vous ferez bouillir dans du vin avec lequel vous laverez les cornes pluſieurs fois, & elles guériront.

Pour l'Enflure des pieds.

Prenez des feuilles de ſureau que vous pilerez bien avec de la graiſſe de porc, vous en ferez un emplâtre que vous mettrez ſur les pieds de l'animal.

Pour l'Enclouure.

Découvrez avec le boutoir l'endroit qui a été encloué; prenez enſuite de la térébenthine & de l'huile que vous ferez bouillir, mettez-en dans le trou, & prenez enſuite un peu de ſuif & de miel que vous délayerez & que vous mettrez de nouveau ſur l'enclouure, vous appliquerez enſuite le fer comme à l'ordinaire, obſervant toutefois de mettre de la laine ou de l'étoupe entre le fer & l'endroit qui a été piqué.

Pour la chûte de la corne des pieds.

Prenez de la cire neuve, du miel de chacun un once, autant de térébenthine avec leſquels vous compoſerez un onguent que vous mettrez ſur le pied du bœuf pendant une quinzaine de jours, prenez enſuite de l'aloës hépatique, du miel roſat, de l'alun de roche de chacun une demi-once avec leſquels vous ferez un nouvel onguent: on aura ſoin de laver le pied du bœuf avec du bon vin tiede, dans le quel on aura fait bouillir du miel, avant que de vous en ſervir.

Remede pour la corne des pieds coupée par une pierre ou un morceau de fer.

Vous découvrirez avec le boutoir la bleſſure, & vous compoſerez enſuite l'onguent ſuivant. Prenez de la vieille graiſſe de porc ou vieux-oint, du ſuif de bouc que vous mêlerez enſemble; vous en mettrez dans la bleſſure & l'y ferez fondre avec un fer chaud, vous appliquerez enſuite un peu de laine ou d'étoupes au-deſſus.

Remede pour la chûte de la corne du pied.

Vous vous ſervirez d'abord de l'onguent dont j'ai parlé lorſqu'il s'agiſſoit de la corne t ombée, juſqu'à ce que la corne ſoit comme ſoudée ou réunie avec le pied; pour hâter enſuite la guériſon prenez trois pintes de vinaigre, ſept onces de chaux vive & pareille quantité de miel que vous ferez bouillir enſemble, lavez enſuite trois fois le jour le pied du bœuf avec cette compoſition.

Remede pour faire revenir l'appétit des bœufs.

Prenez des œufs que vous battrez bien enſemble, vous y ajouterez enſuite du miel que vous donnerez à boire au bœuf dégoû-

té, vous mêlerez enſuite du ſel avec le ſon ou le fourrage que vous lui donnerez; autrement prenez du marrube bien pilé, mêlez enſuite avec de l'huile & du vin, & faites boire ce mélange au bœuf, ou bien pilez de la rue, du perſil & de la ſauge que vous mêlerez avec du vin pour le faire boire au bœuf: on doit avoir grand ſoin que toutes ces herbes ſoient bien pilées.

Remede pour guérir la maladie nommée le Chancre volant.

Cette maladie ſe découvre ſur la langue de l'animal; on voit d'abord une veſſie qui va toujours en augmentant, ronge la langue, & cauſe enfin la mort de l'animal.

Prenez de l'eau fraiche, lavez-en la bouche & la langue du bœuf, frottez enſuite avec une cuiller d'argent la petite veſſie, juſqu'à ce que le ſang en ſorte, jettez de l'eau deſſus & continuez à raper, prenez enſuite de la ſauge trempée dans du vinaigre & du ſel pilé, & frottez bien la langue du bœuf, prenez après cela de l'alun brûlé avec du ſuc de joubarbe, du miel crud bien mêlésenſemble que vous mettrez ſur la playe; on mettra enſuite un baillon ou gros bâton dans la bouche du bœuf afin qu'il n'avale pas l'écume qu'il rendra; il faut encore l'attacher la tête baſſe pour que cette ſalive infectée ne rentre point; il faut faire cette opération trois fois par jour & une fois la nuit pour ſauver le bœuf.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaine du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de*

LIMOGES				MONTAUBAN.				ORLÉANS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Angoulême.	19	3	3	Cahors.	21	15		Beaugency,	19	16	
				Cauſſade.	23	15		Blois.	17	6	8
				Figeac.	20	13	9	Chartres.	24*	3	3
Bourganeuf.				Gourdon.	19*	11	3				
				Lauzerte.	21	10	5	Châteaudun.	18	7	11
				Milhau.	27	10		Clamecy.	22	3	
				Moiſſac.	21	17	6	Dourdan.	24		
Brive.	19*	6	10	MONTAUBAN.	20		10				
				Murdebarrez.	22	11	2	Gien.	18	12	
				Rhodez.	22	10		Montargis.	17	9	8
LIMOGES.	16*	10		Ste. Affrique.	26	11	6				
								ORLEANS.	20	11	5
				St. Antonin.	21	15		Pithiviers.	19	17	8
				Villefranche.	19	18	10				
								Romorentin.	18	17	6
Tulle.	18	11	7					Vendôme.	15*	9	5
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	7	10	From. le ſep.	22	6	2	From. le ſep.	19	16	2
Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	5	16	6	Avoine le ſ.	8	1	7	Avoine le ſ.	6	3	7
Foin le q.	3	7		Foin le q.	2	7	10	Foin le q.	2	2	4
Paille le q.	1	4		Paille le q.	1	4	3	Paille le q.	1	3	

QUESTION DE JURISPRUDENCE

Sur l'Agriculture.

C'eſt le propre d'une loi nouvelle, telle bien préve qu'elle puiſſe être, de faire naître des cas imprévus. En voici un qui doit ſon origine à la Déclaration du 16 Août 1766, & ſur lequel on a grand beſoin d'avis.

En 1766 un Curé voulant réaffermer ſes dixmes, dont le bail venoit d'expirer, prétendit à une augmentation relative aux défrichemens faits dans ſa Paroiſſe depuis 1762; après avoir calculé le produit poſſible des nouvelles cultures, un Laboureur prit cette ferme aux conditions annoncées. Le 16 Août ſuivant parut cette loi de bienfaiſance qui exempte de dixmes durant quinze années les propriétaires des terres défrichées depuis le premier Janvier 1762. On ſent que cette privation de novalles préjudicie au Fermier; en conſéquence on demande s'il eſt en droit de demander un dédommagement pour la non-jouiſſance que cette Déclaration lui fait éprouver.

L'unique argument du Curé eſt de dire que perſonne n'eſt reſponſable des faits du Prince. On veut bien recevoir ſans examen cette aſſertion; mais on répond que le Décimateur eſt en contradiction avec lui-même, puiſque dans le vrai le Fermier ſeroit ſon garant du fait du Prince s'il n'en obtenoit aucun dédommagement. Le fait du Prince, porté en ſa Déclaration de 1766, tombe naturellement ſur les Décimateurs. Y auroit-il de l'équité à faire retomber ſur leurs Fermiers un événement qui ne regarde qu'eux ſeuls? Perſonne n'eſt garant des faits du Ciel: je crois cet axiome plus vrai que le premier. Si le tonnerre conſume votre maiſon que j'occupe, exigerez-vous raiſonnablement que je continue à vous payer le prix d'un bail qui n'exiſte que ſous la condition de la jouiſſance? *Do ut des*: voilà la baſe de tous les contrats. Si je ne ſuis plus logé dans votre maiſon, ſi je ne perçois plus vos dixmes aux termes de mon bail, nous ſommes quittes.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

Bien des gens convaincus de la vérité de ce qui a été inſéré dernierement dans les Papiers Anglois, relativement à la mauvaiſe foi de nos Colonies, ſe ſont écriés: Puniſſons nos Colons de leur perfidie & de leur ingratitude. Ce ſeroit-là ſans doute un reſſentiment vraiment digne des nobles principes & du caractère de notre Nation; mais on ne doit prendre des meſures ſanguinaires qu'à la derniere extrêmité, & j'eſpere que nous ne punirons jamais dans les autres des actions que nous nous permettons nous-mêmes. Quand le flambeau de la guerre eut embraſé l'Europe, un de nos faux Patriotes ſoutenoit ouvertement que c'étoit en Allemagne qu'il falloit conquérir l'Amérique. Avec quelle prodigalité n'avons-nous pas répandu alors nos tréſors & nos promeſſes à un certain Monarque belliqueux? & avec quelle baſſeſſe néanmoins ne l'avons-nous pas abandonné auſſitôt que nous avons cru n'avoir plus beſoin de ſon aſſiſtance? Blâmerons-nous aujourd'hui les Colonies d'une conduite dont nous leur avons montré l'exemple nous-mêmes? En effet, il n'y a rien d'extraordinaire dans leur maniere d'agir. Ne voyons-nous pas toujours les hommes uſer de careſſes & de flatteries pendant qu'ils ſont dans le malheur, & payer enſuite leurs obligations le moins cher qu'ils peuvent. Si nous ne pouvons retirer aucun avantage de l'Amérique, au moins ne perdons pas plus qu'il ne faut à la poſſéder. Les propriétaires de terres en Angleterre ſont accablés ſous le fardeau immenſe de la taxe ſur les terres de laquelle il y a bien un ſcheling par livre qui ſert à (*a*) ſoutenir l'établiſſement militaire dans les Colonies. Les gratifications ſur la potaſſe, ſur les bois de conſtruction & autres articles ſe montent annuellement à une ſomme très-conſidéra-

(a) *C'eſt-à-dire environ cinq cent mille livres ſterling.*

ble. Si notre dette nationale étoit moins prodigieuſe, ſi nos coffres étoient pleins, ſi nos Manufactures fleuriſſoient, ſi nos Colonies étoient obéiſſantes, nous pourrions nous pardonner en quelque maniere une libéralité déplacée, mais voyant préciſément le contraire ſur tous ces points, nous ne ſaurions continuer d'appauvrir notre Patrie ſans nous faire regarder comme des gens aveuglés ſur leurs intérêts & qui deviendront bientôt fous à lier.

Parmi les principaux objets des réſolutions qui ont été priſes *à Boſton*, on en voit une ſur les taxes conſidérables qui font ſouffrir cette Province, & qui lui ont été impoſées pendant la derniere guerre. Pour que le Public ne ſe trompe point ſur cette particularité, il faut qu'il ſçache que la dette contractée pendant cette période par les Colonies ſe montoit à environ deux millions & demi : dans l'eſpace de trois ans il en a été payé, ſans qu'on entendit le moindre murmure ni la moindre plainte, la ſomme de ſept cent cinquante cinq mille livres par les fonds deſtinés à ce rembourſement dans les différentes Provinces. Les ſept cent ſoixante mille livres reſtantes ſeront acquittées avant qu'il ſoit deux ans. N'eſt-ce pas là une bonne preuve de la prétendue impoſſibilité où ſe trouvent nos Colons de payer des droits & des impôts ? Le grand commerce qu'elles font avec les Pays François, Eſpagnols & Hollandois dans les Indes Occidentales où elles trouvent à vendre avantageuſement leur poiſſon, leurs porcs, leurs bœufs, leur bois de conſtruction, leurs chevaux & leurs Vaiſſeaux, procure de l'argent en abondance au Marchand & au Fermier. Leurs taxes intérieures, ſi je ne me trompe, ſe réduiſent préſentement à une Capitation d'environ cinq ſhellings par perſonne mâle au-deſſus de 16 ans & au-deſſous de 60 ans, à un petit impôt ſur les établiſſemens & à une taxe de pauvres qui eſt très-peu de choſe, attendu que preſque chaque habitant, dès qu'il eſt arrivé à un âge raiſonnable, ſe trouve pourvû de quelque petite ferme, & que, par conſéquent, les Paroiſſes ne ſont guères chargées de pauvres.

J'eſpere qu'on ne donnera pas, à ce que je viens de dire, un ſens différent de mon intention. Je ne prétens ni mettre l'Amérique ſous un point de vue défavorable, ni éloigner de ſes Habitans l'affection de ceux de l'Angleterre. Je deſire ſincérement la proſpérité de tous les Sujets de Sa Majeſté, mais je ne ſçaurois m'empêcher de croire qu'il eſt de notre devoir & de notre intérêt de nous aſſurer de notre commerce & de la dépendance de nos Colonies pour notre bonheur & pour le leur.

De S. Domingue,
le 20 Novembre 1767.

La grande quantité de Negres Marons qui ſe ſont réfugiés dans les bois, d'où ils ſortent pendant la nuit pour exercer toutes ſortes de brigandages ſur les habitations, avoit jetté l'alarme dans toute l'Iſle ; mais les ſages précautions que M. le Prince de Rohan, Gouverneur des Iſles ſous le vent, a priſes, ont raſſuré les Habitans. Ce Prince uniquement occupé du bien-être des peuples qui lui ſont confiés, & auſſi attentif à veiller à leur ſûreté, que vigilant & actif pour les mettre à l'abri des dangers qui peuvent les menacer, a pris des arrangemens avec M. le Préſident de la partie de l'Iſle qui appartient aux Eſpagnols, pour agir en même temps contre les Negres avec le plus de monde qu'il pourra raſſembler. M. Detré s'eſt mis d'ailleurs à la tête de deux cent cinquante Habitans bien armés & de bonne volonté, de la Maréchauſſée & de tous les Negres domeſtiques, & s'eſt avancé vers la montagne du Mirbalais où ſont retirés les Negres Marons. Il eſpere, par les connoiſſances qu'il a des différens endroits de leur retraite, venir à bout de détruire ou ſoumettre les rebelles.

Morts.

M. *Marie*, Imprimeur au Cap.

Au Port-au-Prince le 29 Novembre, M. *Dantoine*, de Paris, Avocat au Parlement.

Sur l'habitation des héritiers Michel au Grand Baſſin, le 22 eſt morte Dame *Marie-Louiſe Michel*, épouſe de M. Grejel. Elle étoit âgée d'environ 27 ans, & native de la Paroiſſe du Terrier-Rouge.

Au Cap le 25, M. *Jean-Baptiſte Cautonnet*, âgé de 24 ans. Il étoit de Saint Jean de l'Eſcelle, Diocèſe de Leſcar.

Au Cap le même jour, le ſieur *Jean Noiſet*, Tailleur de pierre, natif de Bergerac, Diocèſe du Perigueux.

Au Cap le 27, M. *Philippe de Bievre*, Négociant. Il étoit âgé de 36 ans, & étoit natif de Calais,

Au même endroit le premier Décembre, Dame *Marie Catherine du Vernet de Roquefort*, épouſe de M. Arnaud de Villé, Négociant. Elle étoit native de Paris, & dans la 36ᵉ année de ſon âge.

Au Port-au-Prince le 9, M. Martiſſan, ſous-Commiſſaire de la Marine, originaire du Canada, faiſant les fonctions de Commiſſaire chargé du détail de la Marine au Port-au-Prince.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR:

Mouchoirs de Bengale, des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé*, de 15 à la piece, ſur 9 ſeize; — 1 MPO, de 10 ℔ 8 ß à 10 ℔ 3 ß; — 2 MPO, de 10 ℔ 17 ß à 10 ℔ 15 ß; — 3 MPO, de 11 ℔ 1 ß à 10 ℔ 19 ß; — dito, ſorte Angloiſe; — 1 MPO, de 11 ℔ 10 ß à 11 ℔ 3 ß; — dito de 20 à la piece, ſur 5 huit; — 3 MO, de 24 ℔ 1 ß à 23 ℔ 10 ß; — 4 MO, à 25 ℔ 13 ß; — 5 MO, de 26 ℔ 5 ß à 26 ℔ 6 ß; — dito de 10 à la piece, ſur près de 3 quarts; — 7 MO, de 17 ℔ 11 ß à 18 ℔; — 8 MO, à 18 ℔ 17 ß; — 9 MO, à 21 ℔ 1 ß; — dito à rayes rouges, de fil de la Côte, de 8 à la piece, ſur 5 huit; — 1 MRC, de 14 ℔ 2 ß à 14 ℔ 9 ß; — 2 MRC, à 16 ℔ 10 ß; — 3 MRC, de 17 ℔ 1 ß à 17 ℔.

DE BORDEAUX, *le 10 Février* 1768.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 67, le *Lion d'Or*, Armateurs MM. *Durand* aîné & fils, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 68, la *Frizette* de Bayonne, Armateur M. *Peliſſier* fils l'aîné, Courtier le ſieur *Guimounet*; 69, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Courtier le ſieur *Chevret*; 70, le *Don de Dieu*, Armateur M. *Rocaute de Buſſac*; 71, le *Daubenton*, Armateur M. *Iſaac Laroque*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Guimounet*; 72, les *Trois Américains*, Armat. M. *Raynaud*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 73, le *Marquis de Varembon*, Armateur M. *Jean Menoire* & Compagnie, Courtier le Sʳ *Guimounet*.

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 21 Février* 1768.

Les Navires Etrangers le *Doux Nom de Marie*, Capitaine *Cabieſſe* Eſpagnol, arrivé le 19 venant de Rouen ſur leſt; & le *Saint Joſeph*, Capitaine *Dayarza* de Bilbao, ſont tous deux en charge dans ce Port; le premier pour Bayonne partira le plûtôt poſſible; le ſecond pour Bilbao & pour Bayonne, & on pourra s'adreſſer à M. *Lavigne*.

DE HONFLEURS, *le 22 Fevrier* 1768.

L'*Aimable Magdeleine* de 240 tonneaux, Capitaine *Igout*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadeloupe, & partira vuide ou plein dans le courant de Mars prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à M. *Monteſſy*, Banquier, rue des Deux Portes; à Rouen, à M. *Godefroi*, rue Ancriere; au Havre, à MM. *Rohner*, *Choquet* & Compagnie; & à Honfleurs, à M. *Ceſar Famin*, ou au Capitaine en ſon bord.

PARAFLAMMES,

Machines pour les Incendies.

Le ſieur Thibault, demeurant à Paris au Fauxbourg Saint-Honoré, anncienne Cour des Coches, eſt actuellement occupé à exécuter ſous les yeux de l'Auteur des *Paraflammes* pour les incendies, de l'invention de M. Babu, Ingénieur Hydraulique. Ceux qui ſeront curieux de les voir, ou d'en faire uſage, pourront les voir chez lui. On les fournira par ſouſcriptions aux différentes Villes ou quartiers qui voudront ſe les procurer.

La propriété des *Paraflammes* eſt d'inter-

cepter la flamme & de l'empêcher de ſe communiquer aux maiſons voiſines. On ſçait que dans un incendie tout dépend ſouvent du premier moment, & que ſi le feu n'eſt pas arrêté dans ſon origine, il devient ſi violent qu'on a beaucoup de peine à s'oppoſer à ſes ravages. L'eau eſt le premier moyen qu'on emploie; mais avant qu'on ait pu s'en procurer, le feu a ſouvent fait de grands progrès; ajoutons qu'il eſt des endroits où l'eau eſt très-rare. Les *Paraflammes* remédient à ces inconvéniens, puiſqu'ils ont leur effet ſans le ſecours de l'eau. On ne doute pas qu'une invention ſi utile & ſi néceſſaire n'excite la curioſité du public, & que chacun ne ſoit bien aiſe de ſe procurer une machine qui peut le garantir des plus grands malheurs, ou le tirer promptement d'un plus grand danger.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Fév. 1768.*		LYON. *le 16 Fév.*		MARSEILLE. *le 10 Février.*		CADIX. *le 2 Février.*	
Amſterdam,	54 3/4	Amſterdam,	55	Londres,	31 1/4	Paris,	77 1/4
Londres,	31 1/2	Auguſte,	51 1/2	Amſt.	54 1/2	Amſt.	97 3/4
Hambourg,	178. 3/4	Vienne,	51 5 8e.	Cadix,	15 6	Lond.	40 1/2
Madrid,	15 4 6	Londres,	31 9 16e.	Madrid,	15 8	Madrid.	au pair.
Cadix,	15. 3 6	Livourne,	95 1/2	Livourne,	94 3/4		
Livourne,	95 1/4	Gênes,	94	Gênes,	95	**MADRID.** *le 8 Février.*	
Lyon, Rois,	3 8e.	Madrid,	76 3 8e	Paris, c. j.	1/2 p 0/0 b.	Paris,	15. 12
		Cadix,	76 1/8	Lyon. R.	1/4 p. 0/0 b	Londres,	40 7 8e. à 41
		Paris,	1/4 perte.	Montpellier, au pair.		Hambourg,	97. 1/2 à 1/4
		Marſeille,	7 8e. p.	Piaſtres,	48. 15		
		Dépot p. Rois,	3 8e.				
		Piait.	48. 12. 6				

AVIS.

On propoſe les moyens de ſe procurer facilement & à peu de frais les Edits, Lettres-Patentes, Déclarations du Roi, les Arrêts de ſon Conſeil, & ceux du Parlement de Paris, concernant le Clergé, les Finances, le Commerce, les Réglemens généraux, les Etabliſſemens publics, les Emprunts Royaux, les Rentes, les Rembourſemens, les Impoſitions quelconques, Modifications ou Suppreſſions d'icelles.

L'acceuil que le Public a fait à la ſouſcription que le ſieur *Simon*, Imprimeur du Parlement de Paris, a ouverte pour tous les objets ci deſſus énoncés, étant pour lui un ſujet d'encouragement à remplir les deſirs du Public même, il a cru devoir lui renouveller qu'il continuera à recevoir l'abonnement pour l'année 1768, ſur le même pied qu'on l'a ci-devant annoncé.

Le Libraire a cru que ce ſeroit rendre un ſervice eſſentiel aux Corps & aux Particuliers de tous états, de toutes conditions & de tous Pays, que de leur ouvrir une voie prompte & facile pour ſe procurer exactement & à peu de frais tous les Édits, Lettres-Patentes, *&c.* indiqués dans le titre, à fur & à meſure qu'ils paroîtront. Ce ſervice ſera d'autant plus réel que ces Pieces qu'on a à Paris pour 3 ou 4 ſols, en coûtent 8 ou dix dans les Provinces, & que les éditions qui s'y en font ſont ſouvent remplies de fautes.

La voie que ce Libraire ſe propoſe eſt donc celle d'un abonnement général pour toutes les pieces en queſtion qui paroîtront dans le cours de chaque année.

Le prix de cet abonnement eſt de 24 ℔ par an; moyennant cette ſomme, on rece-

vra ſucceſſivement tous les paquets francs de port, par la Poſte.

S'il ſe trouve des curieux qui veuillent avoir en outre les Arrêts concernant les Exécutions de haute Juſtice du Parlement de Paris, il leur propoſe un abonnement à part que nous fixons à 12 ℔ par an, les paquets également affranchis, quoique ces ſortes d'Arrêts ne ſoient que trop fréquens.

On prévient le public qu'on ne recevra d'abonnement qu'à compter du premier de chaque année dans laquelle on ſouſcrira.

Ceux qui voudront ſouſcrire aux abonnemens propoſés ſont priés d'affranchir leurs lettres, ainſi que le port de l'argent, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut.

On s'adreſſera au ſieur *Simon*, Imprimeur du Parlement à Paris.

Nota. Pour faciliter les recherches qu'on eſt ſouvent obligé de faire dans le nombre de tous ces Edits, Arrêts, *&c.* on donnera aux Abonnés, à la fin de chaque année, une Table Chronologique & une autre par ordre de matieres, pour indiquer dans l'inſtant les différens Arrêts, *&c.* qui auront rapport à tel ou tel objet. Cette Table ſera dans un format ſemblable auxdits Arrêts, & il n'en ſera tiré que pour les Abonnés.

Le Libraire obſerve auſſi qu'il ne délivrera cette Table qu'à la fin du mois de Mars de chaque année, attendu qu'il y a beaucoup d'Edits, Arrêts & Réglemens qui ne paroiſſant pas ſur le champ, ne ſe trouveroient pas dans l'ordre de leurs dates ſi l'on délivroit cette Table auſſitôt l'année révolue; ainſi les Abonnés qui ont intention d'en former des recueils, ne peuvent ſe diſpenſer d'attendre juſqu'au moment que cette Table leur ſera fournie.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Février 1768.*

	℔	s		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	15		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15		
Or à 20 karats à . . .	82	15		
L'argent à 11 & 20 g. à .	54			marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	17	6	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de F. & M.
Maupaſſant,	4e.	E.	5
Streck-Caſtelle,	12e.	J.	27
Deſchapelles,	13e.	F.	3
De Courmont,	18e.	D.	3
Rouſſeau,	26e.	J.	3
Baroy,	27e.	C.	4
De Joantho Duj.	32e.	C.	29
Drouet,	35e.	J.	3
De Ste. Luce,	47e.	J.	3
De Lauge,	48e.	G.	3
De St. Janvier,	55e.	C.	3
Patu,	56e.	J.	4
Cadeau,	57e.	J.	3
Rouillard,	58e.	F.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
Ac. des Indes. .	1240	1240	1242 ½
Emp. de la Com.			416
Prom. à 5 p %. .	19 ½	19 ½	19 ½
Prom. à 4 p %. .	40		40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	897 ½	897 ½	900
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			8 ½ 9
3e. Loterie. .	1 ½		1 ½
Annuités. . .			
Coup. d'An. .	70		69
Emp. de 50 mil.	31	31	31
Emp. de 30 mil..	33	33	33
Col. 1759. . .			
Canada. . .	43	43 ½	43 ½
4e. L. Epoques.	11. 11e. 16 ½	11 ½ 11e. 16 ½	11 ½ 12e. 16 ½
Nouette. . .	35	35 ½	35 35 ½
Ac. de la caiſſe .	1100	1100	1100
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p % . .			
Languedoc. .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 17.
DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Janvier 1768 ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour la *Franche-Comté*, 12075 liv. d'indigo; pour l'*Italie*, 1160 liv. dito; pour la *Savoye*, 1 barique de ſucre blanc; pour *Francfort*, 3994 livres d'indigo; pour l'*Alſace*, 1435 livres dito; pour la *Suiſſe*, 3030 livres dito; pour l'*Allemagne*, 1733 livres dito; pour la *Souabe*, 444 livres dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 69 bariques de ſucre brut, 1272 bariques 31 quarts de ſucre blanc, 6212 livres d'indigo, 140,024 livres de café, 1840 livres de cocao; pour *Amſterdam*, 162 bariques 1 quart de ſucre brut, 445 bariques 20 quarts de ſucre blanc, 10645 livres d'indigo, 69,465 livres de café; pour *Roterdam*, 177 bariques, 104 quarts de ſucre brut, 64 bariques de ſucre blanc; pour *Embden*, 105 livres de cacao; pour *Dunkerque*, 2 bariques de ſucre blanc; pour *Bremen*, 55,521 livres de café; pour l'*Eſpagne*, 9 bariques de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 9 bariques dito; pour *Leith*, 207 livres d'indigo; pour *Groningue*, 2065 livres de café; pour *Dort*, 85 bariques de ſucre brut; pour *Lubeck*, 4 bariques 1 quart de ſucre brut, 990 livres d'indigo.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 31 Janvier 1768, il eſt entré à Bordeaux, 58 Navires François & *E*trangers, ſçavoir, 32 François & 26 Etrangers: des François, 13 venoient des Colonies, ſçavoir, la *Comteſſe de Blot*, de 280 tonneaux, Capitaine *Rouſſeaux*; l'*Aimable Suzanne*, de 90 toneaux, Capitaine, *Quimper jeune*, partis tous deux de la Martinique; le *Jeune Joſeph*, de 120 tonneaux, Capitaine *Bled*, parti de la Guadeloupe; le *Jean Pierre*, de 90 tonneaux, Capitaine *Roi*; le *Port de Paix*, de 250 tonneaux, Capitaine *Vernier*; le *Juſte*, de 280 tonneaux, Capitaine *Laconſourque*; le *Lys*, de 300 tonneaux, Capitaine *André Delbreil*; la *Françoiſe*, de 250 tonneaux, Capitaine *Seigneuret*; l'*Heureuſe Famille*, de 300 tonneaux, Capitaine *Louis Lonnay*, partis tous ſix de Saint Domingue; le *Superbe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Mercier*; l'*Heureuſe Paix*, de 200 tonneaux, Capitaine *Cameroque*, partis tous deux du Cap; la *Nouvelle Deſirée* de 200 tonneaux, Capitaine, *Larreguy*, parti du Port au Prince; la *Frizette*, de Bayonne & de 250 tonneaux, Capitaine *La-Fargue*; parti de Saint Louis: des autres Navires François, au nombre de 20, faiſant l'encombrement d'environ 1282 tonneaux, 1 venoit de Lisbonne, 1 du Banc de Terre Neuve, 4 de Dunkerque, 1 de Cherbourg, 1 de Boulogne, 1 de Rouen, 1 de la Rochelle, 3 de l'Orient, 1 de Lannion, 1 de Vannes, 1 de Port Louis, 1 de Douarnenez, 1 d'Audierne & 2 de Breſt: des Etrangers, au nombre de 25 faiſant environ 2793 tonneaux, 5 venoient de Roterdam, 1 d'Amſterdam, 3 de Riga, 3 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 2 de Stetin, 1 de Teremunder, 2 de Corck, 4 de Limerick, 1 de Konisgberg, 1 d'Embden & 1 de Bilbao, chargés de diverſes marchandiſes pour différens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 19 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port, 8 Navires François de l'encombrement de 762 tonneaux, 5 Hollandois de 198 tonneaux, & 1 Anglois, de 80 tonneaux, ſçavoir: des François: la *Philis*, de Nantes Capitaine *Jean-Marie le Sénéchal*, venant du Cap, chargé de 330 futailles, 130 quarts de ſucre, 90 futailles de café, 920 cuirs ſecs & 28000 liv. de bois de Campêche; le *Printemps* Capitaine *Honoré Roux*; le *Prince de Robecq*, Capitaine

Mathieu Coester, venant tous deux de Bordeaux, avec du vin, de l'au-de-vie, des prunes, des syrops & d'autres marchandises; le *Saint Louis*, de Boulogne, ainsi que le suivant, Capitaine *Jenn Baptiste Coppin*; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Louis Gossiam*, venans tous deux de Boulogne, avec du vin, des bouteilles vuides & d'autres marchandises; l'*Aurore*, de Libourne, Capitaine *Pascal Cheret*, venant de Libourne avec du vin & des marons; l'*Elisabeth*, de Calais, Capitaine *François Tourneur*, venant de l'Orient, avec du café, du thé, des porcelaines & d'autres marchandises; le *Prospere*, de la Rochelle, Capitaine *Pierre Rigolage*, venant de Charente, avec de l'au de vie: des Hollandois, les *deux Freres*, Capitaine *Wouther de Haas*; les *deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, venant tous deux de Terveer, chargés de genievre, de thé & de marchandises d'épicerie; la *Dame Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Flessingue, avec même chargement que celui des deux autres; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janssen*; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jean Dryvoet*, venant tous deux d'Ostende, avec figues, toiles blanches & rayées & autres marchandises; la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, venant de Londres, avec tabac en feuilles, couperose, plomb & autres marchandises.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port, dans le même espace de temps, 8 Navires François, de 821 tonneaux; 3 Hollandois de 156 tonneaux; 3 Anglois, de 322 tonneaux & 1 Suédois de 154 tonneaux, sçavoir, des François la *Sérieuse*, de Rouen, Capitaine *Jean-Baptiste Goffelin*; *la Société*, Capitaine *François Guillonneau*, allant tous deux à Bordeaux, l'un sur lest, l'autre avec de l'huile, du suif, de la morue & plusieurs autres marchandises; les *trois Freres & la Sœur*, Capitaine *Jean Carteel*, allant à Nantes, avec huile, harengs, lin, &c.; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Nieuport, avec tabac en feuilles, prunes, cuirs salés & autres; le *Saint Jacques*, Capitaine *Jean Mainot*, allant à Saint Sébastien avec charbon & tabac en carottes; le *Romain*, Capitaine *Jean Hue*, allant à Rouen, avec morue, harengs & autres marchandises; la *Marie Marthe*, de Dieppe, Capitaine *Jean Tersenier*, allant à Dieppe sur lest; le fertile, Capitaine *Guillaume de Windt*, allant à Marseille, avec charbon de terre, couperose, tabac & autres marchandises: des Hollandois, la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*; les *deux Freres*, Capitaine *Joris Pilaes*, allant tous deux à Ostende chargés de fruits, de savon, d'eau-de-vie, de laine & de coton; le *Jeune Bastien*, Capitaine *Thomas Vanderbon*, allant à Dort, avec tabac en cerottes & autres marchandises: des Anglois, la *Britannia*, Capitaine *Jean Handbaneck*; le *Marchand*, Capitaine *William Gardiner*, allant tous deux à Londres, avec eau-de-vie & marchandises des Manufactures du Pays l'*Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, allant à Newcastle, avec de l'eau-de-vie; le Suédois, l'*Etoile du Nord*, Capitaine *Pierre Arkerstel*, allant à Lisbonne avec charbon de terre pour lest.

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 25 Janvier au 4 Février 1768, il a été exporté de cette Ville par 7 Navires Espagnols, 4 Hollandois, 1 de Dantzick, 1 de Groningue, 1 de Brême & 11 François, les marchandises suivantes, sçavoir, pour *Middelbourg*, 110 tonneaux de vin, 6 bariques d'eau-de-vie & 46 milliers de brai; pour *Hambourg*, 120 tonneaux de vin; pour *Saint Ander*, 300 conques de fèves, 19 bariques d'eau de-vie, 70 quintaux de cordages, 4 milliers de brai, 32 demi barils de goudron & 3 caisses de chandelle; pour *Lisbonne*, 17040 conques de froment; pour *Avilles*, 50 pieces d'eau-de-vie & 18 ballots de diverses marchandises; pour le *Ferol*, 490 barils de farine & 36 ballots de mercerie & de papier; pour *Saint Sébastien*, 36 bariques de vin, 24 bariques d'eau-de-vie & 20 balles de papier; pour *Bilbao*, 40 bariques d'eau de vie; pour *Dunkerque*, 48 tonneaux de vin, 34 bariques d'eau-de-vie, & 30 quintaux de plumes d'oies; pour l'*Orient*, 951 pieces de bois de construction, 120 tonneaux de vin, 70 bariques d'au-de-vie, 76 milliers de résine & brai sec & 12 milliers de bouchons de liege; pour *Saint Malo*, 35 tonneaux de vin, 18 barils de goudron, 66 traques d'avirons & 6 bariques d'eau-de-vie; pour *Nantes*, 315 milliers de resine, 6 barils de Goudron, 20 barils de brai sec, 45 milliers de bouchons de liege, 100 quintaux de morue seche, & 400 planches de pin; pour *Brest*, 40 milliers de résine & 15 tonneaux de vin; pour *Calais*, 220 bariques d'eau-de-vie, 14 milliers de brai sec & résine, 10 bariques de brai gras & 50 balles de réglisse.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 1 Mars.

AGRICULTURE.

OBSERVATION;

Sur les Pâtures, par M. V***, *extraites de ſon Mémoire ſur l'Agriculture qui a obtenu un* acceſſit *à l'Académie de Caen.*

J'Ai toujours remarqué que dans les Pays où chaque particulier fait paître ſon bétail ſur ſes propres héritages, le faiſant garder lui-même, ſans le mettre, comme on dit, *ſous la verge du Pâtre commun*, & que dans ceux où il n'y a point de pâture publique, le bétail eſt beaucoup plus beau que dans les lieux qui ont beaucoup de paquiers communaux, & où toutes les bêtes de chaque Village ne forment qu'un ſeul troupeau. J'ai été tenté d'en conclure que la maniere dont nous uſons en Bourgogne de ces terreins vagues & immenſes deſtinés au pâturage commun, a quelque choſe de défectueux.

Il me ſemble qu'elle forme un obſtacle à l'induſtrie, & qu'elle s'oppoſe à la multiplication du bétail, conſéquemment aux progrès de l'Agriculture; le trop de facilité eſt ſouvent nuiſible. Rien ne paroît au premier abord plus avantageux pour les habitans de la Campagne que de les exempter pour peu de choſe du ſoin que demande leur bétail pendant le jour, & de leur épargner la nourriture & le gage d'un Berger & d'un Vacher; mais ces douceurs apparentes cauſent cependant des pertes réelles. 1º. Si chaque Laboureur étoit forcé de faire garder ſon propre bétail, il en auroit bientôt davantage; ce ſeroit une économie pour lui; il ne lui en coûteroit pas plus pour la garde de dix vaches & de cinquante brebis que pour le quart ou la moitié moins, dès qu'il auroit toujours les mêmes gages & la même nourriture à payer, parce que tel qui conduiroit ſes quatre vaches, en conduiroit bien dix; tel qui conduiroit ſes quinze brebis, en conduiroit bien cinquante. Forcé de faire les frais d'un gardien, il augmenteroit le troupeau pour en être indemniſé. Ayant un grand troupeau il faudra plus de fourages; il faudra donc malgré lui qu'il ait un grand ſoin de ſes près, qu'il forme des prairies artificielles, qu'il ne néglige aucune des reſſources que lui peut fournir ſa poſition. Mais auſſi il aura néceſſairement plus de fumier, ſes terres ſeront plus engraiſſées; il aura plus d'agneaux, plus de laine, plus de veaux, plus de laitage; il aura tous les avantages d'une bonne agriculture, avantages qui ſont ordinaires & communs dans les lieux où la garde des troupeaux eſt privée, mais très-rares dans les endroits où elle eſt publique. 2º. Si ces terreins vagues deſtinés aux pâturages communs étoient diviſés en pluſieurs portions, qui auroient chacune leur maître, conſéquemment des ſoins particuliers, ils rapporteroient ſans doute beaucoup plus qu'étant confiés aux ſoins publics, c'eſt-à-dire n'en éprouvant aucun. J'ai obſervé les paquiers communaux en tous les temps, & j'ai toujours gémi du mauvais emploi de tant de terrein. Je n'y vois preſque jamais

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le bétail y trouver une nourriture ſuffiſante & ſaine. De deux choſes l'une, ou il y a beaucoup d'herbes, ou il y en a peu. Si l'herbe y eſt abondante, le bétail qui y eſt conduit en troupeau nombreux, s'y répand & le parcourt dans un jour; une vache n'y mangera pas une demi-botte de foin, elle en foulera, elle en gâtera plus de vingt. Les animaux ne mangent point l'herbe foulée ou ſalie, ſoit par eux-mêmes, ſoit par d'autres animaux. Il ſe trouve qu'en moins de huit jours il ſe conſume, par le pâturage en commun, l'herbe que le même troupeau n'auroit pu manger dans un mois, ſi elle eût été recueillie & adminiſtrée ſéparément dans chaque étable. Si au contraire il y a peu d'herbes, pourquoi y conduire une troupeau pour s'y promener, ſans y trouver ſa nourriture? C'eſt vouloir le faire dépérir.

Si le paquier eſt gras & humide, s'il peut être facilement arroſé, qu'on en faſſe un bon pré. Si au contraire on ne peut lui donner des arroſemens & s'il eſt à l'abri des inondations, qu'on le laboure: on y recueillera du grain, & en outre plus de paille que le bétail n'y trouvoit de foin à mangeren le parcourant.

On perd ainſi gratuitement, à mon avis, les fruits d'une grande étendue de terrein. Il y a plus de nourriture pour le bétail dans les prairies huit jours après les fauchaiſons, & dans les champs après les moiſſons, que je n'en ai vu en tout temps dans la plûpart des paquiers communs, qui n'ont proprement ni vaine, ni vive pâture. Qu'on mette ces terreins en valeur, la vive pâture donnera un produit certain, enſuite ils ſeront encore autant profitables au bétail dans le temps de la vaine pâture qu'ils l'étoient auparavant dans le cours de l'année.

Experiences et Observations

Sur l'Education économique des Abeilles, par M. Du . . . . .

L'Auteur de ce Mémoire, convaincu par ſa propre expérience que tout ce qu'on a écrit juſqu'à préſent ſur les Abeilles n'eſt point encore ſatisfaiſant, a cru devoir faire part de ſes remarques à ceux qui veulent avoir des ruches. L'ouvrage de M. Palteau ſur cette matiere lui paroît le meilleur, mais il y trouve cependant quelques erreurs qu'il releve dans ſon Mémoire. Il ſemble que ſon deſſein eſt de ſuivre cette éducation en entier. Nous n'en avons reçu que la premiere partie dans laquelle il traite principalement de la diſſenterie des Abeilles, des moyens de les nourrir avant la ſaiſon des fleurs, & du temps propre à leur accorder leur premiere ſortie. Ces trois points ſont très-eſſentiels, puiſque faute de les bien connoître on riſque la perte de toutes ſes Abeilles. On trouvera ce Mémoire dans le Journal du préſent mois de Mars. Nous continuerons de mois en mois à donner les différentes parties de cet ouvrage à meſure que l'Auteur nous les fera paſſer.

RECUEIL

D'Expériences & d'Obſervations ſur les diverſes Potaſſes d'Amérique, avec une maniere facile de terminer leurs différentes qualités, par M. Guillaume Lewis, Membre de la Société Royale de Londres: Ouvrage compoſé par ordre de la Société, *pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce*, publié en vertu d'une Requête préſentée par la Chambre de la Baye Maſſachuſſets en Canada: Traduit de l'Anglois par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au Service de Pologne.

L'utilité qu'on retire de la Potaſſe (*a*) nous a engagés à publier en françois l'ouvrage de M. Lewis. Nous le donnerons dans le Journal du préſent mois de Mars.

L'Auteur a diviſé ſon Traité en pluſieurs parties.

La premiere contient des obſervations ſur les Potaſſes de l'Amérique.

Dans la ſeconde, il parle de la maniere des faire les Potaſſes dans cette partie du monde.

Il traite dans la troiſiéme des véritables moyens d'eſſayer les Potaſſes.

(a) *Nom corrompu du mot anglois* POTASHES, cendres-en-pot, *& connu en latin ſous le nom de* Cinis claveilatus, cinis ſecinius, *en françois* Cendre gravelée.

La maniere de découvrir le ſel marin & les autres ſels étrangers, mêlés avec la Potaſſe, fait le ſujet de la quatriéme.

On voit dans la cinquiéme les expériences hydroſtatiques de l'Auteur ſur la façon d'eſſayer la force des leſſives, & de la quantité des ſels contenus dans la Potaſſe.

La ſixiéme & la ſeptiéme offrent différentes autres expériences chymiques ſur la Potaſſe.

LETTRE AUX AUTEURS,

Sur la culture des Renoncules, par M. D. G.

MESSIEURS,

N'auriez-vous formé le projet que de célébrer les dons précieux de Cerès, & refuſeriez-vous de publier les myſteres de Flore? Cependant l'empire de cette aimable Divinité eſt également ſur la terre, & elle exige de ſes ſujets les mêmes travaux, les mêmes peines, j'ajouterai, les mêmes inquiétudes. Si les moiſſons dorées ſervent d'ornement à nos plaines immenſes, les fleurs ſont auſſi la parure des Campagnes & des Jardins. La terre fournit également ſes ſucs nourriciers au grain qui nous ſert d'aliment comme à la fleur qui, par ſon éclat, flatte nos yeux. Les fleurs ſont donc une branche de l'Agriculture, branche ſtérile à la vérité (*a*), mais que la nature ſemble nous inviter à ſuivre, en les multipliant ſans ceſſe & en les variant à l'infini. Je conviens que l'utile doit l'emporter ſur ce qui n'eſt que de pur agrément; mais nous pouvons donner quelques ſoins à des fleurs ſans négliger les choſes de premiere néceſſité.

La conſéquence que je veux tirer de mon raiſonnement, bon ou mauvais, eſt que vous pouvez, Meſſieurs, parler quelquefois de la culture des fleurs ſans ſortir du plan de votre ouvrage; & en cela vous ſuivrez la maxime d'Horace, *Miſcetur utile dulci*. Je ſuis perſuadé que ſi dans chaque Gazette vous donniez la culture d'une fleur, il ſe trouveroit plus d'un amateur qui attendroit avec impatience l'arrivée de votre Feuille. Si l'on approuvoit ce projet, je pourrois vous fournir pluſieurs articles ſur cette matiere, & tout ce que j'annoncerois ne ſeroit fondé que ſur l'expérience, car je cultive par moi-même depuis un grand nombre d'années. Ces prétendus Economiſtes dont vous combattez, peut-être trop ſérieuſement, les ſyſtêmes ſinguliers, blâmeront ſans doute mes idées, car ces gens-là veulent qu'on abatte les Maiſons & les Palais, qu'on détruiſe les Parcs & les Jardins, & que tous ces terreins ne ſoient couverts que de bled, afin d'être en état d'en fournir à l'Univers qui, par complaiſance pour leur ſyſtême, n'en cultivera plus. Si le contraire arrivoit, comme il y a tout lieu de le croire, & que les grains tombaſſent au-deſſous du plus bas prix, ils ſe défendroient en diſant *que les choſes devoient être comme ils l'avoient annoncé, & que l'Univers a tort.*

Mais où vais-je me perdre? il ſied bien à un vil Fleuriſte de ſe meſurer contre des Docteurs Economiſtes; rentrons donc dans notre ſphere & parlons des Renoncules.

En liſant le Mercure de Février dernier, je me ſuis arrêté ſur la *culture des Renoncules* extraite du Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle par M. Valmont de Bomare. Je reſpecte les talens & les lumieres ſupérieures de ce ſçavant Naturaliſte, regardé, avec raiſon, comme un des plus habiles Chymiſtes de l'Europe; mais il me permettra de ne pas être de ſon avis ſur la culture des Renoncules. Ce qu'il dit de la nature de la terre & des mélanges néceſſaires pour cette plante eſt très-juſte; j'ôterois cependant le fumier préparé, puiſque le terreau ſuffit lorſqu'il eſt bien mêlé avec la terre par le moyen d'une fourche. Quand la griffe eſt plantée & recouverte d'un peu de terre, il eſt bon de couvrir cette terre de deux doigts de terreau, qui eſt du fumier bien pourri & réduit en une eſpece de terre. Nous ſommes donc d'accord ſur cet article. Mais il prétend qu'on ne peut planter les Renoncules & ſemi-doubles qu'à la fin d'Août, au mois de Septembre & à la mi-Octobre, & que ſi l'on manque ce temps, il faut attendre à l'année ſuivante, puiſqu'on ne peut jamais planter au printemps. Je m'inſcris en faux contre ce ſyſtême & je m'explique.

Les plantations dans le mois d'Août, de

(*a*) *On ne parle ici que des fleurs d'agrément.*

Septembre & à la mi-Octobre peuvent réuſſir pour la fleur, mais avec des ſoins infinis, qui ne garantiront point les griffes. Celles qui ſont plantées à la mi-Octobre pourront échapper; cependant il ne faut pas s'y attendre. Toutes ces différentes plantations fourniront des fleurs pendant l'hiver, les unes plûtôt, les autres plus tard, mais la griffe ſera fatiguéeen terre avant que la chaleur puiſſe la mûrir; ainſi on ne retirera de terre que des griffes avortées. Le Fleuriſte qui veut planter pour conſerver ſes griffes & les multiplier, n'a que deux ſaiſons favorables, c'eſt à-dire qu'il doit planter à la fin de Novembre, & même les premiers jours de Décembre, & à la mi-Février. On pourroit auſſi planter en Janvier, ſi la ſaiſon n'étoit pas rude. Il faut avoir grand ſoin d'empêcher la gelée de mordre ſur vos griffes, ſur-tout quand elles ſont en lait; ainſi il eſt à propos de les couvrir auſſitôt qu'on ſoupçonne la gelée; mais il faut ôter les paillaſſons dès que le temps eſt changé, de peur de cauſer de la moiſiſſure à vos plantes. On remarquera que les griffes plantées en Décembre donnent des fleurs plus fortes que celles qui ſont plantées en Janvier ou en Février; les unes & les autres mûriront très-bien & ſe multiplieront. J'oubliois de dire que lorſqu'elles ſont ſorties de terre, & que leurs feuilles ſont vertes, elles réſiſtent mieux à la gelée, mais la moindre neige les brûle & altere tellement la plante que la fleur s'en reſſent. Il eſt donc à propos de les couvrir lorſqu'il veut neiger.

Un Fleuriſte peut ſe donner le plaiſir de voir quatre fois l'année des ſemi-doubles dans ſon jardin. Pour cet effet, il peut planter en Décembre, en Mars, en Mai & en Juillet: celles qui ſont plantées en ce mois fleuriſſent au mois de Septembre. Pour réuſſir dans les plantations de Mars, de Mai & de Juillet, il faut qu'il ait toujours l'arroſoir à la main, ſans cela les plantes avorteront, & ne donneront que de petites fleurs. On pourroit les couvrir avec des bannes pendant les grandes ardeurs du ſoleil. J'avertis que les griffes plantées dans ces trois derniers mois doivent être ſacrifiées; pour cet effet, on ne doit pas planter ce qu'on a de plus beau. Je blâme la culture de cette plante en pots; la griffe s'y nourrit mal & ne donne que des fleurs maigres. Je finis en avertiſſant qu'on peut laiſſer repoſer les griffes pendant trois ans, mais que malgré ce repos elles dégénerent quand elles ont fleuri huit ou dix fois, & qu'il faut avoir recours à la graine pour les renouveller. Ce qu'il y de ſingulier, c'eſt que le cayeux participe à la vétuſté de ſa mere. Il y a cependant des ſemi-doubles qui ſont eſpece; celles-là ne dégénerent point.

MÉMOIRE

Sur la propriété de la Plante nommée Croiſette de Portugal (*a*), *par M. Dambourney, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Rouen.*

L'accueil favorable qu'on a fait à mes travaux ſur la Garance, m'autoriſe à faire part de la découverte d'une autre racine qui communique au coton une couleur rouge, auſſi belle & auſſi ſolide que celle de la Garance.

J'avois inutilement eſſayé d'obtenir cette couleur des *Gallium* & de diverſes autres *Rubiacées*, juſqu'à ce que le 6 Septembre 1765, exerçant mes fonctions d'Intendant du jardin de l'Académie, je vis le Jardinier retrancher d'une plante pluſieurs racines qui me parurent avoir quelque rapport avec celle de la Garance. Cette plante eſt connue des Botaniſtes ſous la phraſe ſuivante.

Cruciata Luſitanica, Latifolia, Glabra, flore albo, Tournef Inſtit. 15. *Cruciata minor, Glabra, flore molluginis albo*, Barr. Icon. 323.

M. Pinard, notre Profeſſeur en Botanique, a bien voulu me donner en françois la deſcription de cette plante. Je crois devoir l'ajouter ici afin de faciliter de plus en plus les moyens de la reconnoître où elle ſe trouvera.

(a) *Sur l'indication que nous avions donnée du procédé de M. Dambourney ſur* la Croiſette de Portugal, *nous avons reçu pluſieurs lettres pour nous engager à le rendre public par la voie de cette Gazette; en conſéquence nous nous ſommes déterminés à l'extraire du deuxiéme volume des Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de Rouen.*

La Croiſette de Portugal s'éleve à la hauteur de deux pieds ou environ ; ſes racines ſont rondes, rampantes & en grande quantité ; elles ont une ligne ou ligne & demie de diamêtre, & elles ſont garnies de beaucoup de chévelu, diſpoſé par anneaux. La peau des racines eſt d'un jaune rouge, & leur ſubſtance eſt d'une jaune plus pâle ; les tiges ſont quadrangulaires, chacune de leurs faces a une ligne ou une ligne & demie de largeur ; elles ſont garnies, d'eſpace en eſpace, de quatre feuilles ovales, liſſes & marquées par trois nervures dans leur longueur. Ces feuilles ont quinze à dix-huit lignes de long & ſept à huit de large dans leur milieu. Les fleurs forment de jolis bouquets rameux, aſſez gros, au haut des tiges & des branches qui ſortent des aiſſelles des feuilles. Chaque fleur eſt un petit baſſin blanc, découpé en quatre parties rabattues ſur les côtés. On apperçoit dans ſon milieu deux ſtigmates ronds, & chaque découpure eſt couverte d'une étamine dont le ſommet eſt jaunâtre. Ces fleurs portent ſur un double germe qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences cornacées, menues, rondes & recouvertes d'une écorce d'abord verte, enſuite couleur de roſe pâle, & enfin noire : c'eſt l'indice de ſa mâturité ; mais ces fleurs ſont fort ſujettes à couler, & le plus ſûr moyen de multiplier cette plante très-vivace, eſt d'en ſéparer & replanter les drageons ou traînaſſes, ſoit en automne, ſoit au printemps.

Curieux d'eſſayer la vertu colorante du peu de racines de Croiſette, dont je pouvois diſpoſer, j'ajuſtai au ſixiéme de leur poids deux petits écheveaux de coton préparé. Après avoir haché & écraſé ces racines fraîches, j'en fis un bain, auquel elles ne communiquerent pas plus de couleur qu'une forte infuſion de thé ; mais néanmoins le coton en ſortit ſi bien teint, qu'après avoir ſouffert le plus grand avivage & dix minutes de débouilli dans le ſavon, il reſta tel que je l'ai préſenté à la Société, qui l'a jugé préférable au plus beau rouge d'Andrinople.

Cette eſpece de Croiſette ne croît point naturellement en Normandie, mais elle proſite ſans ſoin dans le jardin de l'Académie. Elle réſiſte à l'hiver, elle trace plus que la garance & craint moins la ſéchereſſe ; ſes graines ſemées en pleine terre n'ont point levé. J'en ai ſemé avec ſuccès dans des terrines & petites caiſſes pleines de terreau tamiſé. Au bout de vingt-deux jours elles ont été couvertes de plantes très-menues, & dont les inſectes ſont ſi friands, qu'à peine ai-je pu en réchapper huit ou dix : j'ai donc renoncé à cette voie de multiplication.

Au printemps de 1766 j'ai arraché avec ſoin le peu de boutures de Croiſette que j'avois tirées du jardin de l'Académie, & plantées dans le mien à Oiſſel au mois d'Avril 1765. Elles avoient peſé alors trois onces ; mais en un an leur progrès a été tel, que j'en ai trouvé trois livres, ſans compter douze onces d'un chévelu très-fin, que j'ai jugé à propos d'en ſéparer en les replantant en plein champ dans mon défrichement, où elles ſont très-bien.

Il me reſtoit à ſçavoir ſi ce chévelu, qui entre pour beaucoup dans le produit de cette plante, étoit utile à la teinture. Je me ſuis aſſuré de l'affirmative en l'employant de même à raiſon de ſix pour un, & il a communiqué au coton préparé la plus vive & la plus ſolide couleur.

Il n'y a donc rien à perdre de cette racine, qui pourra concourir un jour, avec la garance, à nous diſpenſer de tirer d'Andrinopole le coton teint en bon rouge. J'eſpere être en état l'automne prochaine d'eſſayer ſi, deſſéchée & miſe en poudre, elle donnera une couleur auſſi belle que celle que j'en ai obtenue en l'employant fraîche au ſortir de la terre, & quelle proportion à terrein égal, il y aura entre le produit de la Croiſette & celui de la Garance du même âge.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 11 Janvier 1768.

SÇAVOIR :

TOcques, de 16 aunes ſur 5 huit. Du Vaiſſeau le Marquis de *Caſtries* ; — 1 TO,

à 40 ℔ ; — 2 TO, à 52 ℔ 5 ß ; — Poranchouques, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit & plus ; — 2 PCH, à 61 ℔ 5 ß ; — 3 PCH, à 71 ℔ 1 ß ; — 4 PCH, à 84 ℔ 6 ß ; — 5 PCH, à 98 ℔ 1 ß.

Nenſouques Poranchouques, de 15 & dem. à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze. Du Vaiſſeau l'*Ajax* ; — 1 NP, à 84 ℔ ; — 3 NP, à 112 ℔ 1 ß ; — dito Santipour, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit & plus ; — 1 NS, à 71 ℔ 7 ß ; — 2 NS, à 84 ℔ 10 ß ; — Nenſouques fines, d'idem ſur 7 huit ; — 17 NF, à 185 ℔.

Nenſouques de Bengale, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit. Des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé* ; — ANS, de 67 à 67 ℔ 10 ß ; — 1 NS, à 73 ℔ 5 ß ; — dito d'idem, ſur 7 huit à 11 douze ; — 2 NS, de 77 ℔ 10 ß à 79 ℔ 1 ß ; — 3 NS, de 102 ℔ à 104 ℔ 15 ß ; — 4 NS, à 122 ℔ 5 ß ; — dito Cachijoura, d'idem ſur idem ; — A. NCY, à 90 ℔.

Doréas de Bengale, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts à 5 ſix. Du Vaiſſeau l'*Ajax* ; — 7 D, à 64 ℔ ; — R 7 D, de 73 à 73 ℔ 1 ß ; — 8 D, de 88 ℔ 5 ß à 89 ℔ ; 9 D, de 106 ℔ 5 ß à 115 ; — d'idem, ſur 7 huit & plus ; — 9 DR, à 66 ℔ ; — d'idem, ſur 7 huit à 11 douze ; — 9 D, de 84 ℔ 16 ß à 85 ℔ ; — 10 D, de 88 ℔ 10 ß à 88 ℔ 13 ß ; — 11 D, de 98 ℔ 7 ß à 100 ℔ ; — de 7 & demie à 8 aunes, ſur 7 huit à 11 douze ; — 12 D, à 51 ℔ ; — 13 D, à 57 ℔ 5 ß ; — 14 D, de 60 ℔ 1 ß à 63 ℔ 1 ß ; — 15 D, de 73 à 75 ℔ 4 ß ; — de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts à 5 ſix ; — 3 DCY, de 70 à 72 ℔ ; — 4 DCY, de 73 ℔ 12 ß à 75 ℔ 6 ß ; — 5 DCY, de 78 à 79 ℔ 2 ß ; — 6 DCY, de 85 ℔ 16 ß à 86 ℔ 14 ß.

Des Vaiſſeaux le Marquis de *Caſtries* & le *Condé* ; — de 15 & demie à 16 aunes, ſur 5 ſix ; — 6 D, à 64 ℔ 4 ß ; — 7 D, de 76 à 77 ℔ ; — 8 D, de 83 ℔ 6 ß à 83 ℔ 11 ß ; — 9 D, à 106 ℔ 5 ß ; — d'idem, ſur 11 douze ; — 1 D, de 57 ℔ 5 ß à 58 ℔ 3 ß ; — 2 D, à 62 ℔ ; — 3 D, à 65 ℔ 15 ß ; — 5 D, à 89 ℔ ; — 7 DE, de 65 ℔ 2 ß à 65 ℔ 10 ß ; — 8 D, de 72 ℔ 9 ß à 73 ℔ 1 ß ; — 9 D, de 80 à 82 ℔ ; — 10 D, à 88 ℔ 10 ß ; — 11 D, à 107 ℔ 2 ß ; — d'idem, ſur 7 huit & plus ; — 3 DH, à 92 ℔ 19 ß ; — 4 DH, à 120 ℔ ; — de 7 & demie à 8 aunes, ſur 11 douze ; — 12 D, à 56 ℔ 5 ß ; — 13 D, à 57 ℔ 5 ß ; — 14 D, 63 ℔ 2 ß ; — 15 D, de 72 ℔ 2 ß à 72 ℔ 18 ß ; — de 15 & dem. à 16 aun. ſur 3 quar. & plus ; — 2 DCY, à 67 ℔ ; — 3 DCY, à 71 ℔ 5 ß ; 4 — 4 DCY, à 77 ℔ ; — 5 DCY, à 85 ℔ 4 ß ; ADCYE, à 60 ℔ ; — 1 DCY, de 64 ℔ 10 ß à 67 ℔ 5 ß ; — 2 DCY, de 74 à 74 ℔ 8 ß ; — 3 DCY, de 75 ℔ 9 ß à 75 ℔ 13 ß ; — 4 DCY, de 75 ℔ 10 ß à 75 ℔ 15 ß ; — 5 DCY, à 78 ℔ ; — 6 DCY, de 87 à 87 ℔ 7 ß ; — d'idem, ſur 3 quarts à 5 ſix ; — 7 DCY, à 96 ℔ ; — 8 DCY, à 100 ℔ ; — d'idem ſur 5 ſix ; — 1 DCC, à 90 ℔, — 2 DCC, à 125 ℔ 10 ß ; — 3 DCC, à 141 ℔ ; — d'idem ſur 7 huit ; — 1 DCS, à 99 ℔ 6 ß ; — 2 DCS, à 125 ℔ ; — 3 DCS, à 161 ℔ ; — de 7 & demie à huit aunes, ſur 7 huit ; — ADCS, à 61 ℔ ; — BDCS, à 68 ℔ 10 ℔ ; — CDCS, à 76 ℔ 2 ß.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 19 Février 1768.*

Les Navires François les *Bons Amis* de 300 tonneaux, Capitaine *Guichard*, Armateur M. *Lory* ; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *Leheudé*, Armateur M. *Chiron* ; le *François* de 80 tonneaux, Capitaine & Armateur M. *Gorget*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadeloupe, le ſecond pour la Martinique, & le troiſiéme pour le Cap.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Etrangers le *Rintjen* de 140 tonneaux, Capitaine *Gerrit Hommes* pour Lisbonne ; la *Judith Jacoba* de 130 tonneaux, Capitaine *Stoſſet Albert Vanbroderode* pour Roterdam ; le *Payſan Friſon* de 150 tonneaux, Capitaine *Douwes Schelles de Haan* pour Amſterdam ; le *Wemeldinge* de 130 tonneaux, Capitaine *Simon Machiels* pour Bruges ; l'*Hypenhove*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lieven Adrianſe* pour Middelbourg ; les Interprétes de ces Navires ſont le ſieur Odiette pour les quatre premiers, & le ſieur *Van Nunen* pour le cinquiéme.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Fév. 1768.*	MARSEILLE. *le 17 Février.*	BORDEAUX *le 12 Février.*	CADIX. *le 9 Février.*
Amsterdam, . . 54 ¾	Londres, . . 31 ¼	Amst. . . . . 55 ⅛	Paris, ... 77 ¼
Londres, . . 31 ½	Amst. . . 54 3 8e	Lond. . . 31 11 16e	
Hambourg, . 178. ¾	Cadix, . . . 15 6	Hamb. . . . 27 ¼	Amst. . . 403 8e. à ⅛
Madrid, . . . 15 4 6	Madrid, . . . 15 8	Paris échu, 3 8e. p ⅛ p	
Cadix, . . 15. 3 6	Livourne, . 94 ¾ à 96	*le 15 Février.*	Lond. . . 403 8e. à ½
Livourne, . . 95 ¼	Gênes, . . . 95	Amsterd. . . . 55 ⅛	
Lyon, Rois, . 3 8e.	Paris, c. j. . ½ p ⅛ b.	Lond. . . 31 11 16e	
	Lyon. R. . ¼ p. ⅛ b	Hamb. . . . 27 ¼	Madrid. . . au pair.
	Montpellier, au pair.	Paris écchu, ¼ p ⅛ p.	
	Piastres, . . 48. 15		

De Cherbourg.

Rendre service à ses semblables dans l'unique vue de leur être utile, & en faisant abstraction de son intérêt personnel, est beau sans doute, mais exposer sa propre vie pour sauver celle des malheureux qu'on voit dans un danger inévitable, est au-dessus de tous les éloges, & marque un héroïsme d'humanité qu'on ne peut lire sans attendrissement. C'est ce qu'ont fait six habitans de la Paroisse de Saint Germain des-Vaux en Normandie, comme nous l'apprend une lettre venue de ce même endroit qui nous donne les détails suivants.

Le 10 Février vers les sept à huit heures du matin les nommés Jacques Reverd, Garde Pêche, Pierre Digard, Aubin Digard, Jacques Digard, Denis Martin & Jean Digard, tous six de la Paroisse de Saint Germain des-Vaux, apperçurent en mer un Navire renversé que l'impétuosité du vent, une marée rapide & la mer montante emportoient avec autant de vîtesse que si le Bâtiment avoit été dans sa situation naturelle. La compassion dont Jacques Reverd & ses Compagnons se sentirent touchés, leur inspira de chercher à porter du secours à des malheureux qu'ils présumoient avec raison en avoir un pressant besoin. Cédant unanimement à un sentiment qui fait tant d'honneur à leur humanité, ils s'embarquerent, la plus grande partie en sabots, dans un petit Bateau qui étoit à sécher sur le bord de la mer, & sans songer qu'ils n'avoient qu'une foible connoissance de la marine, & qu'ils n'emportoient aucune nourriture & rien autre chose que trois rames : ils firent les plus grands efforts pour joindre le Bâtiment qu'ils avoient vû ; & en effet, malgré l'agitation de la mer & la force du vent ils atteignirent le Navire au bout d'une demi-heure, & trouverent qu'il y avoit encore neuf hommes en état d'être secourus. Ils craignirent cependant que leur Batteau ne fût trop foible pour contenir quinze personnes, & ils se disposoient à retourner en rechercher un second lorsque les cris & les supplications des Matelots qui étoient dans le Navire, les arrêterent & les porterent à risquer leur propre vie pour les sauver ; ils ne vinrent à bout de les recevoir dans le petit Batteau qu'après une patience & un travail de près de deux heures, parce que tous ceux qu'ils vouloient secourir étoient dispersés dans les manœuvres du Vaisseau dont la situation empêchoit le Bateau d'approcher ; enfin, au moyen d'un crochet & de quelques cordes, tous étant

embarqués, leurs généreux Libérateurs les firent coucher & se mirent à ramer de toutes leurs forces. Malgré le vent furieux qui les éloignoit de la Côte, & les vagues qui à tout instant les inondoient, ils ne perdirent point courage & aborderent à cinq heures du soir, percés d'eau, & accablés de faim, de soif & de fatigues, à 8 lieues de l'endroit d'où ils étoient partis. Un de ceux qu'ils avoient sauvés expira une heure après qu'ils l'eurent accueilli; un autre mourut le lendemain; de sorte qu'il n'y a eu que sept hommes d'échappés à la mort, qui sont le second Capitaine, le second Lieutenant & cinq Matelots.

Par leur rapport fait à Barfleurs, on a appris qu'ils montoient le Navire le *Joseph Marie* (*a*) de Saint Malo, du port d'environ 230 tonneaux, 27 hommes d'équipage commandés par le Capitaine *le Cestré*, parti de Marseille pour le Havre chargé de savon, d'huile & de coton, estimé à la valeur de 60000 ℔. Ce Bâtiment toucha un rocher sous l'eau dans le raz Blanchard à la pointe de la Hogue en Normandie le 10 Février à quatre heures du matin. La violence du vent de Sud faisant tout craindre pour le salut du Bâtiment, le Capitaine fit jetter les Chaloupes en mer afin de sauver l'équipage, & il y étoit à peine embarqué avec tout son monde que le Navire se renversa sur le côté & tomba sur les Chaloupes qui coulerent à fond. Quelques uns de ceux qui y étoient se mirent à nager, se saisirent des manœuvres du Bâtiment, & s'y tinrent du mieux qu'ils purent, soit en se liant avec des cordes, soit en s'y accrochant seulement avec les mains : ils se voyoient cependant périr les uns après les autres; de sorte qu'en effet il n'en restoit plus que neuf lorsqu'ils furent secourus comme on vient de le voir.

On ignore ce que le Navire est devenu, Il a été emporté par les marées, & les Matelots rapportent qu'ils ne se sont point apperçus qu'il en soit sorti aucune marchandise.

A V I S.

Chaise de Poste à deux places, de renvoi de Paris à Lyon. S'adresser au Suisse de M. le Prince de Beauvau, Hôtel de Rufec, rue de Bourbon Fauxbourg Saint Germain.

(a) *On a fait mention du naufrage de ce Bâtiment dans le Supplément de la Gazette*, N°. 16.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 27 Février 1768.*

	℔	s	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	709		marc.
Ducats à	96	15	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	17 6	marc.
Piastres	48	15	marc.

F I N A N C E S.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de F. & M.
L'Empereur,	1^e.	C.	3.
Fauveau,	7^e.	C.	4.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
Ac. des Indes.		1242 ½	1242 ½
Emp. de la Com.			416
Prom. à 5 p ⅌.			21 2^m. 22 4^m.
Prom. à 4 p ⅌.			40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.		897 ½	897 ½ 95. 92 ½
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.		9 ½	
3^e. Loterie.		1 ½	1 ½
Annuités.	FESTE.	355	353
Coup. d'An.		68	68 ½
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.		33	33
Col. 1759.			
Canada.		44	44
4^e. L. Epoques.		11 ½	11 ½ 11^e. 16 ½
Nouette.		35 ½ 36	36
Ac. de la caisse.		1100	1100
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 18.

DE BAYONNE.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port, du 25 Janvier au 5 Février, 15 Navires Eſpagnols, 2 Hollandois, & 12 François : des Eſpagnols, 14 venoient de Bilbao, ſçavoir 11 ſur leſt en ſable & 3 chargés de 5 bariques, 50 barils 96 barres de plomb, 660 buches de bois, 11 caiſſes, 4 ballots, 1 ſac, 1 malle, 1 baril & 12 paquets de diverſes marchandiſes, 1 venoit de Plaencia ſur leſt : des Hollandois, 1 venoit de Bordeaux & 1 de Rochefort ſur leſt : des François, 2 venoient de Saint Sébaſtien, l'un ſur leſt en ſable, l'autre avec 20 futailles de vin ; 1 venoit de Saint Gilles, 1 de Breſt, 1 de Saint Malo ſur leſt ; 1 de Nantes avec 90 tonneaux de froment, 1 de l'Orient, avec 85 balles de poivre, 10 balles de Garas, 2 balles de café moka, & 3 caiſſes de thé, 1 de Marſeille avec 27 pieces & demie d'huile, 450 demi caiſſes de ſavon, 70 balles de morue & 9 ballots de coton, 1 du Havre, avec 159 balles de lin, 9 caiſſes, 4 paniers, 23 futailles, 4 bannettes de diverſes marchandiſes & 1000 bouteilles de verre vuides ; 2 venoient de Seudres & 1 de la Perrotine, avec 93 muids de ſel & 32 tonneaux & demi de ſeigle.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 18 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 18 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir des François ; le *Saint Jean de Matha*, de 100 tonneaux, Capitaine *Tourre*, venant de Marſeille, chargé à la conſignation de *M. Vallery*, de 108,000 livres de ſavon, 16 futailles 2 barils d'huile d'olive, raiſins, laine, alun, ſel ammoniac, fayence, noix de galle, capres, ſavonnettes, éponges, anis, gomme arabique, coton filé, ſoufre, ſumac & vin de Chypre ; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jacques Joſſe*, venant de Cadix avec du vin ; *la Marie Angelique*, Capitaine *Jean Maſſon*, venant de Saint Sébaſtien, avec des ancres de fer, des avirons & des pierres à meules ; *la Reine* ; *la jeune Marie* ; *la Marie Françoiſe* ; *le Ceſar Romain*, venant tous quatre de Bayonne, avec vin, réſine, jambons & autres marchandiſes ; le *Petit Jacquet*, venant de Bordeaux ; *la Marie* ; *la Magdeleine Marthe* venans de Libourne ; *la Septimanie*, venant de Cette, tous chargés de vin, & le dernier ayant de plus amandes en coques, olives, figues & anchois ; *la Marie Anne*, venant de Saint Michel, avec morues vertes ; *la Conſtance*, venant de Saint Valery, avec fil de lin ; le *Saint Jean-Baptiſte* ; *la Marie Françoiſe*, venant tous deux de Belle-Iſle, avec ſardines, huiles de ſardines & thé ; le *Néceſſaire*, venant de l'Orient, avec porcelaines & café ; la *Sainte Anne*, venant d'Aurai ; avec peaux de bœufs, de vaches & vin ; l'*Aimable Julie*, venant de Dieppe, avec verres à vitres : des Etrangers, l'*Expédition*, venant de Middelbourg ; l'*Unité*, venant d'Irlande, tous deux ſur leſt ; l'*Amitié* ; *la rachetée*, venant tous deux de Bilbao avec fer en barres.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 7 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir des François : *la Catherine*, de 220 tonneaux, Capitaine *Lachoux*, allant à la Guadeloupe ; l'*Annette*, de 80 tonneaux, Capitaine *Blanchard*, allant aux Cayes ; le *Protée*, de 300 tonneaux, Capitaine *Subra*, allant au Cap ; la *Marie Claire*, de 300 tonneaux, Capitaine *Duhleſſis*, allant à la Martinique ; le *François Eliſabeth*, Capitaine *Rice*, allant à Liſbonne, avec peaux de veau corroyées, étamine, orge & haricots ; la *Marie*, Capitaine *Joſeph Sancié*, allant à Saint Sébaſtien, avec fayence, ſuere terré, mouchoirs de Mouſſeline, toile & ſavon ; la *Société*, Capitaine *François Monnier*, allant à Bayonne avec froment : des Etrangers, la *Dame Booſer*, allant à Amſterdam ; *la Poſte de la Mer* ; l'*Amitié*, allant tous deux à Roterdam ; la *Sara Helena*, allant à Middelbourg ; la *Demoiſelle Anne*, allant à Bruges, chargés tous de ſucre brut & terré, café, indigo, miel, ſyrop, huile d'olive, vin Nantois & d'Amont, eau de-vie & azur.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 20 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 24 Navires François & Etrangers, ſçavoir des premiers : le *Juſte*, (*a*) Capitaine *de la Lande* ; *le Duc de Choiſeul*, Capitaine *Minet* ; *le Victor*, Capitaine *Avice* ; *la Princeſſe de Monaco*, Capitaine *Callouet* ; *le Robuſte*, Capitaine *le Pelletier*, de Saint Malo ; *la Liberté*, Capitaine *Eydin*, de Marſeille, tous les autres ſont de Grandville ; l'*Intendant*, Capitaine *Louvet du Longpré* ; l'*Africain*, Capitaine *le Cerclé* ; *la Ducheſſe d'Eguillon*, Capitaine *Raymond de Benie* ; *la Judith*, Capitaine *Deſtouches de la Frenaye*, venant, ainſi que les neuf autres, de Marſeille, tous chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, de mercerie & du Levant ; la *Théreſe*, Capitaine *Folange*, de Saint Brieuc, venant de Londres, chargé de couperoſe & de bois de campêche, en relâche pour Rouen, la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Chantel*, de Saint Malo, venant de ce même Port, avec de la morue ſeche, en relâche pour Rouen ; la *Conception*, Capitaine *Yves Salaun*, de Morlaix ; venant d'Audierne, chargé de bled, en relâche pour Rouen ; la *Petite Elie* Capitaine *Helene*, de Cherbourg, venant de Rouen ſur leſt, en relâche pour Bordeaux ; le *Jean Joſeph*, Capitaine *Thomas*, de Saint Brieuc, venant des Sables, avec du bled ; *la Sainte Anne*, Capitaine *Cadou* ; *la Marie Victoire*, Capitaine *le Douarin*, de Vannes, venant tous deux de Nantes ; *le Saint Charles*, Capitaine *Hervé Puluchen*, de Breſt, venant du Ferol, avec cuirs en poils, coupon de cuirs de veau & vin ; la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine *Vanhand*, de Dunkerque, venant de ce même Port, avec feves & charbon de terre, de relâche à cauſe d'une voye d'eau, allant à Marſeille ; des Etrangers, l'*Eſpérance*, Capitaine *Pieter Laffen*, Danois, venant de Port-Maurice, avec huile & citrons ; le *Coaſter*, Capitaine *Williams*, Anglois, venant de Corck, avec bœuf, beurre, chandelles & ſaumon ; l'*Eſpenroode*, Capitaine *Reinders* ; la *Concorde*, Capitaine *Bepkes*, tous deux Hollandois, & venant l'un & l'autre d'Alicante, avec ſoude, amandes, anis, liqueurs & autres ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Deſurrinaga*, de Bilbao, venant de Saint Ander, avec laine & fruits.

(*a*) *Ce Navire étoit commandé d'abord par le Capitaine* Magnonet, *qui a quitté le Bâtiment à Marſeille & l'a laiſſé ſous la conduite de ſon ſecond.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, du 14 au 19 du même mois, 16 Navires François & Etrangers, ſçavoir des François ; l'*Aimable Sophie*, Capitaine *Saffray*, allant en Guinée ; la *Sirene*, Capit. *Langlois*, allant au Port au Prince & à Saint *Marc* ; l'*Harmonie*, Capitaine *Poiſſon*, allant au Cap ; la *Victoire*, Capitaine *Fauqueux* ; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Grégoire*, allant tous deux à Cadix, le ſecond devant aller auſſi à Marſeille ; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, allant à Lisbonne ; la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine Vanhand, (*a*) allant à Marſeille ; l'*Aimable Catherine* Capitaine *Mariette*, venu de Lisbonne & du Ferol, parti pour Rouen ; le *Haſard*, Capitaine *Michelot*, l'*Aimable Société*, Capitaine *Frechon*, allant tous deux à Nantes, le premier ſur leſt, le ſecond avec des tuiles ; l'*Aurore*, Capitaine *Cheret*, venu de Dunkerque, en relâche au Havre le 11, parti pour la Rochelle le 14 : des Etrangers, le *Saint Nicolas*, Capitaine le *Criq*, de Bilbao, allant à ce même Port & à Bayonne, avec lin cru, le *Stahouder Abrams*, Hollandois, de relâche au Havre depuis le 17 Janvier, venant de Riga, parti le 14 pour Grandville ; le *Guillaume & Robert*, Capitaine *Murphy*, allant à Corck, avec des douvelles ; la *Marie Iſabelle*, Capitaine *Tuyt*, allant à Roterdam, avec du ſucre ; l'*Induſtrie*, Capitaine *Norris*, allant en Irlande ſur leſt.

(*a*) *Annoncé de relâche à l'article de l'arrivée.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.